

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DRH-10/0031

**AVENANT N° 1
A L'ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES
EN DATE DU 09 OCTOBRE 2009**

ENTRE :

La Société **DASSAULT AVIATION** dont le siège est 9 Rond Point des Champs
Elysées Marcel Dassault - 75008 PARIS,
représentée par Monsieur **Jean-Jacques CARA**, Directeur des Ressources Humaines,

D'une part,

ET :

Les Organisations Syndicales ci-après :

C.F.D.T.

C.F.E.-C.G.C.

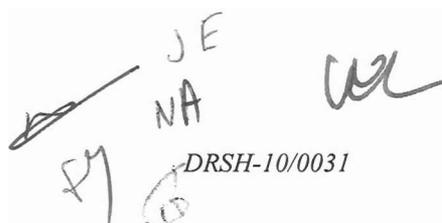
C.F.T.C.

C.G.T.

C.G.T.-F.O.

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :


JE
NA
F7
DRSH-10/0031

1. ARTICLE UNIQUE

Les parties conviennent de modifier l'article 1 relatif au calendrier électoral afin de faciliter l'organisation et le déroulement des opérations de vote au sein des établissements de Seclin, Argenteuil, Istres et Mérignac. Ces élections prévues initialement le 07 juin 2011 auront lieu le 09 juin 2011, puis par la suite le 1er jeudi du mois de juin.

2. DÉPÔT

Le présent avenant sera déposé à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi de Nanterre, ainsi qu'au Secrétariat Greffe du Conseil des Prud'hommes de Boulogne, conformément aux prescriptions du décret D. 2231-2 du Code du Travail.

Il n'est pas autrement dérogé aux dispositions de l'accord d'entreprise en date du 09 octobre 2009.

Fait à Saint-Cloud, le 22.12.10

Pour le Personnel :

les Représentants des
Organisations Syndicales

Pour l'Entreprise :

JJ. CARA

~~A~~ C.F.D.T.

M. R. Ducrest

BY C.F.E.-C.G.C.

M. S. MARTY

B C.F.T.C.

M. Gilles ROUSSEAU

JE C.G.T.

M. Jacques Vrain

NA C.G.T.-F.O.

M. Nicolas Amauger